"radicalisé-e-s", allez-y, humiliez les mères.

décision sera retirée.

Réponse reçue le 26 octobre :

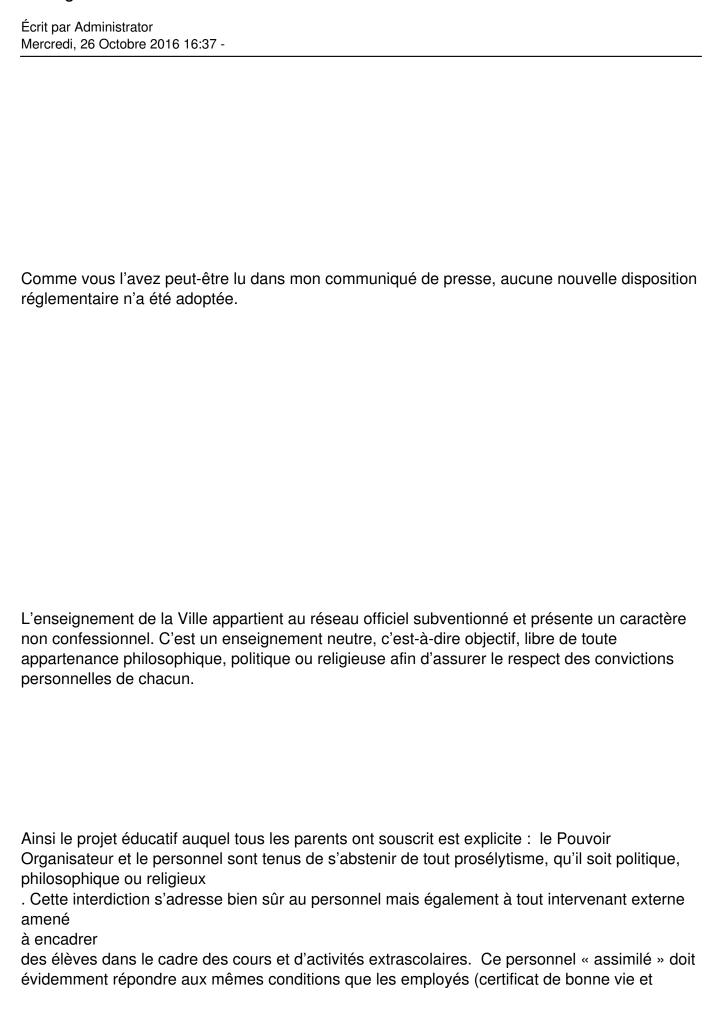
Écrit par Administrator Mercredi, 26 Octobre 2016 16:37 -

Lettre à l'échevine de l'Instruction de Bruxelles-ville :
(23 septembre 2016)
Madame l'Echevine, Une amie a signalé sur Facebook que les écoles de la Ville de Bruxelles interdisait désormais aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires. Cette décision semble avoir été prise "en stoemeling", les enseignant-e-s étant chargé-e-s de la communiquer aux parents en début d'année.
Pas besoin de porter le foulard ni même d'être musulman-e pour trouver cette décision, copie d'un débat très français, totalement absurde. Depuis quand les mères doivent-elles paraître "neutres"? Les papas barbus sont-ils également exclus, et à partir de quelle longueur de barbe? (à supposer que vous encouragez les papas à s'impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants, ce qui serait nettement plus efficace pour encourager l'égalité hommes/femmes)
Outre l'absurdité, cette décision est dangereuse : si vous voulez fabriquer de futur-e-s

En espérant que les réactions se multiplieront, qu'un vrai débat pourra avoir lieu et que cette

Veuillez agréer, Madame l'Echevine, l'expression de mon indignation la plus sincère,







mœurs, neutralité, ...) afin de préserver la cohérence de notre projet éducatif et de garantir la sécurité des enfants.

En aucun cas, le règlement des écoles de la Ville de Bruxelles concernant la neutralité ne s'applique aux parents lorsqu'ils accompagnent leur enfant durant des activités qui leur sont ouvertes. La différence entre les notions d'encadrement et d'accompagnement est fondamentale et pertinente puisque dans le premier cas, la personne qui encadre dispose d'une autorité sur tous les enfants et engage sa responsabilité et la nôtre par délégation tandis que dans l'autre, le parent qui accompagne son enfant ne dispose pas de cette autorité, ni d'une quelconque responsabilité.

Par ailleurs, outre le respect des règles (dont la neutralité, bonne vie et mœurs, signature d'un contrat de volontariat...) en matière d'encadrement externe, se pose la question de l'opportunité pédagogique de permettre aux parents, en toutes circonstances, d'accompagner leurs enfants du point de vue de leur socialisation et de la rupture d'égalité que cela peut entraîner entre ceux dont les parents n'accompagnent pas ou ne savent pas accompagner parce qu'ils travaillent (comme les pères comme vous le soulignez vous-mêmes) et ceux qui accompagnent les sorties scolaires.

Je tiens à vous rappeler que c'est mon action (procédure d'inscription transparente et équitable)

